



Résiliation contrat eurochallenges

Par Visiteur

Bonjour,

Je souhaiterai résilier mon contrat avec la société Eurochallenges mais ils me disent qu'il n'est plus possible de faire marche arrière une fois le contrat signé. Il me réclame un chèque de caution de 5352 €, paiements en douze mensualités, c'est à dire 446 € par mois.

Je suis prêt à leur payer ce que je leur dois par rapport à leurs démarches mais malheureusement pas les 5352 €.

Comment puis je faire pour mettre un terme à ce contrat.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Afin de vous aider au mieux je souhaiterais avoir des informations complémentaires.

Pour quelle raison souhaitez vous rompre le contrat?

Quelles sont les conditions de résiliation comprises dans votre contrat?

Cordialement